

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-1889

présenté par
Mme El Hairy

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	15 000 000
Jeunesse et vie associative	15 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement d'appel.

Mis en place par la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) a pour objet de financer des programmes expérimentaux visant à favoriser la réussite scolaire des

élèves, à contribuer à l'égalité des chances et à améliorer l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes de moins de vingt-cinq ans.

Aujourd'hui le FEJ fournit des publications de grande qualité, à l'image du récent ouvrage « Lutter contre les discriminations et les inégalités ».

Lors du 10^{ème} anniversaire du FEJ, en 2018, le ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer a affirmé qu'il allait « encourager la possibilité de fêter un vingtième anniversaire ». Pourtant contrairement aux promesses du ministre, ce fonds n'a été réabondé ni en 2018 ni en 2019, et est menacé de disparition dès 2021.

Cet amendement d'appel vise ainsi à sensibiliser le Gouvernement sur ce sujet et l'inciter à réabonder le fonds à hauteur de 15 à 20 millions d'euros.

Pour satisfaire aux exigences de recevabilité, il est ainsi proposé de prélever 15 millions d'euros de l'action 2 Développement du sport de haut niveau du programme 219 Sport, pour abonder l'action 2 Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire du programme 163.